

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00790

Numéro SIREN : 829 786 110

Nom ou dénomination : 3P PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 7794

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/7794

Déposant :

Nom/dénomination : 3P PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 829 786 110

N° gestion : 2017 B 00790

BILAN ACTIF

Page 2

SAS 3P PARTICIPATIONS**Comptes au 30/06/18**

EURO

RUBRIQUES	Montant brut	Amortissements	Net 30/06/18	Net
Capital souscrit non appelé IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets, droit similaire Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes/Immo. Incorp. IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, Mat. Outil. Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations évaluées Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 200 019		1 200 019	
ACTIF IMMOBILISE	1 200 019		1 200 019	
STOCKS ET EN-COURS Stocks de matières premières Stocks d'en cours de production de biens Stocks d'en cours de production de services Stocks de produits intermédiaires et finis Stocks de marchandises Avances, acomptes versés sur commandes CREANCES Clients comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé DIVERS Valeurs mobilières de placement Disponibilités COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance	457 491		457 491	
ACTIF CIRCULANT	457 491		457 491	
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursements des obligations Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 657 510		1 657 510	

Document élaboré par : Abscisse Compta

40 rue Laure Diebold 69009 Lyon



BILAN Passif

Page 3

SAS 3P PARTICIPATIONS

Comptes au 30/06/18

EURO

RUBRIQUES	30/06/18	
Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport... Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	400 000 521 771	
CAPITAUX PROPRES	921 771	
Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes COMPTES DE RÉGULARISATION Produits constatés d'avance	 725 651 5 000 4 320 767 	
DETTES	735 738	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 657 510	

Document élaboré par : Abscisse Compta

40 rue Laure Diebold 69009 Lyon



PREMIERE PARTIE

RUBRIQUES	France	Exportation	30/06/18
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises amortissements, provisions, transferts de charges Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (et droits de douane) Variation de stock de marchandises Achats matières premières & autres approvisionnements Variation stock matières premières & approvisionnement Autres achats et charges externes Impôt, taxes et versements assimilés Salaires & traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges			12 959 1 475
CHARGES D'EXPLOITATION			14 434
RESULTAT D'EXPLOITATION		-	14 434
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée bénéfice transféré			
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières , créances immob. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			544 656
PRODUITS FINANCIERS			544 656
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.			7 683
CHARGES FINANCIERES			7 683
RESULTAT FINANCIER			536 973
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			522 538

Document élaboré par : Abscisse Compta

40 rue Laure Diebold 69009 Lyon

Compte de résultat

Page 5

SAS 3P PARTICIPATIONS

Comptes au 30/06/18

EURO

DEUXIEME PARTIE

RUBRIQUES	30/06/18	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur Provisions & transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	767	
TOTAL des PRODUITS	544 656	
TOTAL des CHARGES	22 884	
BENEFICE OU PERTE	521 771	

Document élaboré par : Abscisse Compta

40 rue Laure Diebold 69009 Lyon



SOCIETE : SAS 3P PARTICIPATIONS

ANNEXE DE BASE

EXERCICE : 30 juin 2018

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	<u>REGLES & METHODES COMPTABLES</u>			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions			X
I - 3	. Changement de méthode			X
I - 4	. Dérogations			X
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	<u>COMPLEMENTES D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT</u>			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements			X
II - 4	Etat des provisions			X
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	<u>Informations & commentaires sur :</u>			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir			X
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance			X
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social	X		
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net			X
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
III	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS</u>			
III - 7	Crédit bail			X
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allègement de la dette future d'impôt		X	
III - 12	Rémunération des dirigeants			X
III - 13	Effectif moyen			X
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations	X		
IV	<u>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>			X

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- *continuité de l'exploitation*
- *indépendance des exercices*
- *permanence des méthodes*

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Financières		1 200 018		1 200 018
TOTAUX		1 200 018		1 200 018

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts auprès établissement de crédit	725 651	162 054	563 596	
Fournisseurs	4 320	4 320		
Etat	767	767		
Groupe et associés	5 000	5 000		
TOTAUX	735 738	172 141	563 596	

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès établissement crédit	4 302
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	4 320
TOTAUX	8 622

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	400 000
Nombre d'actions composant le capital social	400 000
Nominal des actions	1

ENGAGEMENTS DONNES

<i>Postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit CIC : 400 Ke</i> <i>- Nantissement des titres de la SAS 3P DESIGN à hauteur de :</i>	<i>321 348</i>
<i>Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit AGRICOLE : 400 Ke</i> <i>- Nantissement des titres de la SAS 3P DESIGN à hauteur de :</i>	<i>400 000</i>

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautionnements et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société ou cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1 - Filiale (+ 50 % du capital détenu par la société)											
2 - Participations (+ 50 % du capital détenu par la société)											
SAS 3P DESIGN N° SIRET 43416953800015	150 105	640 317	41,00%	1 200 019	1 200 019			5 551 752	703 600	544 656	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1 - Filiales non reprises au B A a Filiales françaises (ensemble) b Filiales étrangères (ensemble)											
2 - Participations non reprises au B A a Dans des sociétés françaises (ensemble) b Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

3P PARTICIPATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2018



PIERRE BELUZE

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59



3P PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : 29 Porte du Grand Lyon 01700 Neyron

R.C.S : 829 786 110 RCS Bourg en Bresse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2018



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hac...' followed by a stylized flourish.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société 3P PARTICIPATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3P PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 24 mai 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3P PARTICIPATIONS

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société concerne des titres de participation. Je me suis assuré que la valeur d'inventaire de ces titres est établie en conformité avec les Règles et méthodes comptables de l'annexe et ai vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

3P PARTICIPATIONS

Comptes Annuels

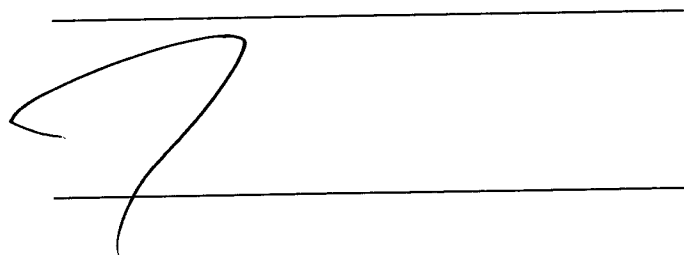
Exercice clos le 30 juin 2018

- omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 23 novembre 2018

Le Commissaire aux comptes

PIERRE BELUZE



3P Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 29, Porte du Grand LYON,
01700 NEYRON
829786110 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 DECEMBRE 2018

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2018 s'élevant à 521 771, 24 euros de la manière suivante :

A la réserve légale pour	40 000,00 euros
Le solde, soit	481 771,24 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 481 771, 24 euros.	

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 Décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrice BRUNET

